

FICHE DESCRIPTIVE

Forage

Réalisation d'un puits pour l'arrosage d'un terrain de football Commune de Manom

Récépissé n° 57-2019-00386
en date du 12 août 2019

GENERALITES

Maître d'ouvrage :

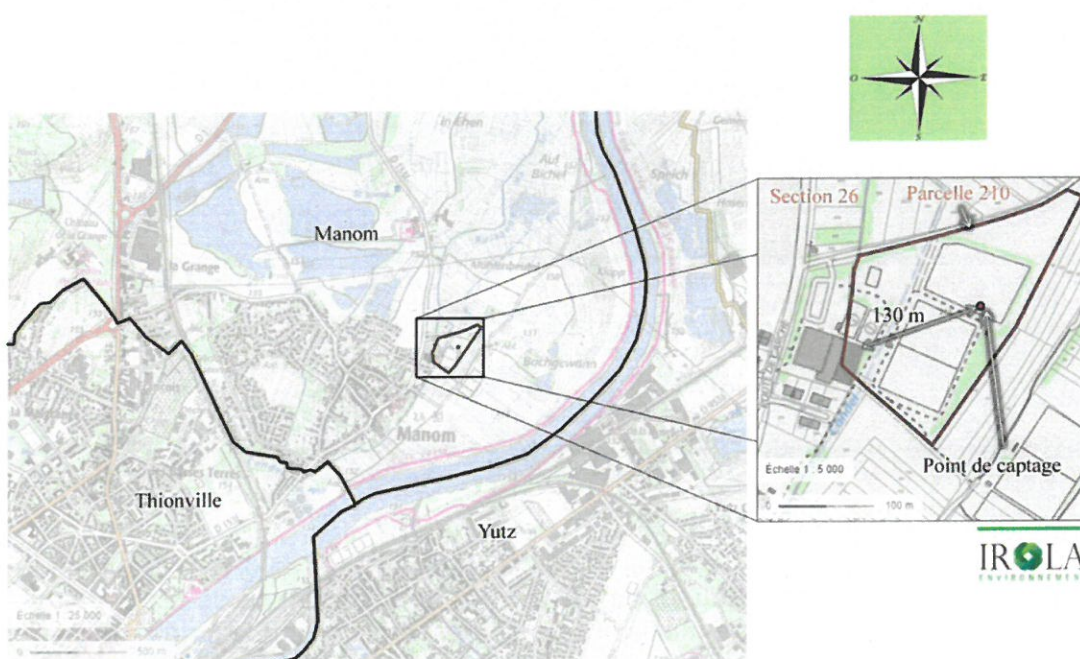
Commune de Manom
68 Grand Rue
57100 Manon

Présentation - Plan de situation du IOTA

Le projet consiste en la réalisation d'un forage à 30 m de profondeur, en vue de satisfaire les besoins en eau pour l'arrosage du terrain de football de la commune de Manom (57).

Le forage sera implanté à 20 m au nord du terrain du football qui est situé sur la parcelle 210 de la section 26 de la commune de Manom (57). Le réseau hydrographique le plus proche est le Ruisseau de la Grange à 80 m au nord-ouest, et la Moselle qui se trouve à 650 m au sud-est. Les travaux seront réalisés par la Société Forages Mentzler à Herbsheim (67).

- Localisation du forage sur le terrain de football de la commune de Manom
(Extrait du fond de carte de Géoportail - Juin 2019)



Les coordonnées du forage sont données dans le tableau suivant :

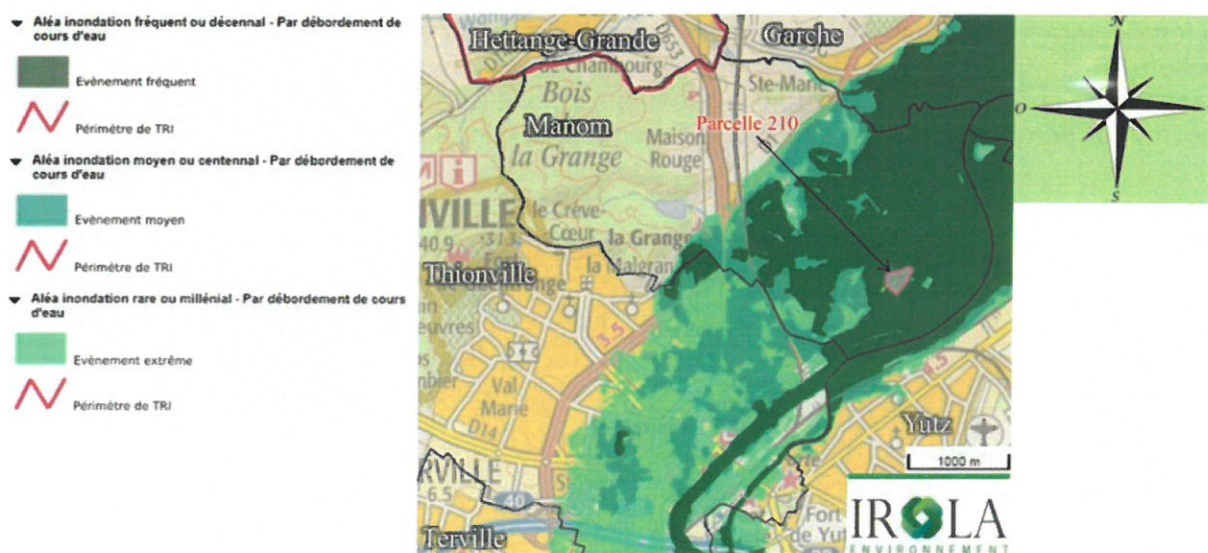
Captage	X (en m)	Y (en m)	Altitude (en m)	Système de Coordonnées
	931972	6923870	152,36	Lambert 93
	880292	2492945		Lambert II étendue

L'incidence de la réalisation et du fonctionnement du puits sur les zones naturelles protégées (Natura 2000, ZNIEFF ...) et sur les zones humides sera nulle. En effet, l'emprise ne jouxte aucun de ses patrimoines. Dans un rayon de 5 km autour du point de forage, aucun site Natura 2000 n'est répertorié. Seules deux zones ZNIEFF de type 1 sont recensés à plus d'1 km.

La commune de Manom est soumise à un Plan de Prévention de Risques Naturels concernant les inondations.

Par conséquent, des précautions vis-à-vis de ces crues devront être prises ; les recommandations du Guide d'application de l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature concernant les sondages, forage, puits et ouvrage souterrain non domestique seront prises en compte ainsi que les dispositions de l'article 2.3 du PPRI.

Carte des territoires à risque important d'inondation
(Extrait de la base de données de Géorisques – Juin 2019)



DONNEES TECHNIQUES

Le débit instantané sera compris entre 7 et 8 m. Le fonctionnement sera de 4 h/j, l'usage de l'eau sera exclusivement réservé à l'arrosage du terrain de football de la commune de Manom sur une période allant d'avril à octobre. Le volume maximal annuel pompé est estimé à 5 490 m³. Ce puits permettra de capter l'eau souterraine du Plateau lorrain versant Rhin (CG008). Un compteur sera mis en place sur la conduite de refoulement du puits de pompage.

La tête de puits est constituée d'une buse ronde en béton de diamètre 600mm sur une hauteur d'1 m dont le fond est bétonné. Le sommet du tubage du forage dépasse le fond du radier de 0,5m. La tête est protégée par un capot métallique (Galva cadénassable ou fonte). La partie supérieure du forage sera cimentée par injection à l'aide d'une pompe jusqu'à une profondeur de 9m/TN. Ces dispositions préviennent des risques d'entrées d'eaux issues des ruissellements superficiels et hypodermiques directement dans l'ouvrage.

Pour les événements moyens correspondant à des crues se produisant une fois tous les cent ans, l'impact (hauteur d'eau comprise entre 1 et 2m) a bien été pris en compte et réduit puisque la tête de forage sera étanche permettant ainsi de protéger le forage de toute introduction de particules fines ou de sables ou de graves issues de crues.

L'impact du projet sur l'eau souterraine restera limité pendant la phase de travaux du fait des précautions prises pour prévenir toute pollution par des hydrocarbures et des débits de pompage modestes et limités dans le temps.

En phase d'exploitation, l'impact sur la ressource en eau souterraine et sur les eaux superficielles sera minime voire nul au vu des débits et des volumes soutirés et des temps de pompage journaliers courts. Notons, que l'emprise n'est pas concernée par un périmètre de protection d'alimentation en eau potable.

En période de sécheresse, l'arrosage du terrain pourra être conditionné.

Coupe technique prévisionnelle du forage de la commune de Manom

